

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE



### ARRETE D'ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PASSE SELON LA PROCEDURE ADAPTEE CONFORMEMENT AUX ARTICLES L2123-1 et R2123-1 1° DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

#### Construction du nouveau Téléporté Clos Giraud mixant sièges 6 places et cabines 10 places Mission de Contrôle technique

**Le Maire de la Commune de Vaujany,**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2122-22.4°,*

*Vu le Code de la Commande Publique,*

*Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 avril 2014 donnant toutes délégations à Monsieur le Maire en tant que personne responsable des marchés publics, pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, signature, exécution et règlement des marchés de travaux, fournitures et services d'un montant inférieur à 90 000 € HT à intervenir selon la procédure adaptée du Code de la Commande Publique dès lors que les crédits budgétaires le permettent,*

### ARRETE

Une consultation a été faite le 24/01/2020 auprès des sociétés ALPES CONTROLES, SOCOTEC et TRANSCABLE – HALEC pour la mission de Contrôle technique dans le cadre de la construction du nouveau Téléporté Clos Giraud mixant sièges 6 places et cabines 10 places.

La date limite de remise des propositions a été fixée au 06/02/2020 à 14h00.  
Les trois sociétés ont remis une offre.

Les offres sont classées en fonction des critères suivants :

- Valeur technique : 60%
- Prix : 40%.

À l'issue de l'analyse des offres, Monsieur le Maire :

- Décide d'attribuer la mission de contrôle technique dans le cadre de la construction du nouveau Téléporté Clos Giraud mixant sièges 6 places et cabines 10 places à la société TRANSCABLE – HALEC, 15 rue Alain Fournier – 38920 CROLLES, pour un montant de 7 520.00 € HT.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2020.

Fait à Vaujany, le 17 février 2020

Le Maire,

Transmis en Préfecture le : 20.02.2020

Yves GENEVOIS



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa notification.



## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : **VAUJANY MAIRIE**

Utilisateur : **BARD Céline**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Actes réglementaires
Numéro de l'acte:	2020_06_R
Date de la décision:	2020-02-17 00:00:00+01
Objet:	ARRETE D'ATTRIBUTION D'UN MARCHE PASSE SELON LA PROCEDURE ADAPTEE CONFORMEMENT AUX ARTICLES L2123-1 et R2123-1 1° DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE Construction du nouveau Téléporté Clos Giraud mixant sièges 6 places et cabines 10 places Mission de Contrôle technique
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	1.1.1 - Délibérations relatives à la préparation, la passation et l'exécution des marchés publics
Identifiant unique:	038-213805278-20200217-2020_06_R-AR
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
038-213805278-20200217-2020_06_R-AR-1-1_0.xml	text/xml	1135
nom de original:		
doc20200220103516.pdf	application/pdf	272321
nom de métier:		
99_AR-038-213805278-20200217-2020_06_R-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	272321

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 février 2020 à 10h32min11s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 février 2020 à 10h32min12s	Accepté par le TdT : validation OK



	<i>Transmis</i>	<i>20 février 2020 à 10h32min14s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>20 février 2020 à 10h32min25s</i>	<i>Reçu par le MI le 2020-02-20</i>